DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Publié le .24/4/.....2026 sur le site internet https://www.stpauletvalmalle.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

MERCREDI 22 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril à 17h45, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VIAL.

Nombre de membres en exercice : 7
Date de convocation : le 08/04/2026

Présents : Mme BELTRAN Mélissa, M. CHATRY Jean-Michel, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, Mme ROUQUET Clara, Mme SAUTEREAU Chantal, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents : néant ;

Mme BELTRAN Mélissa a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Vote du Compte de Gestion 2025.

M. le Président présente le compte de gestion de l'année 2025 établi par le trésorier de Clermont-l'Hérault pour le Budget du CCAS. Il précise que les écritures du compte de gestion sont identiques au compte administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE : le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2025 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation, sont conformes et identiques à celles du compte administratif du CCAS de la Commune pour le même exercice.

2/ Vote du Compte Administratif 2025.

M. le Président présente le Compte Administratif de l'année 2025 pour le budget du CCAS de la commune.

Au moment du vote, Monsieur le Président quitte la salle afin que le Conseil d'Administration puisse réglementairement voter ce document.

Mme YAHIAOUI Aïcha, Conseillère municipale déléguée à l'aide sociale, est élue Présidente de séance. Elle propose de procéder au vote.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE : le Compte Administratif 2025 du CCAS de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Président revient dans la salle et reprend, de droit, la présidence de la séance. Il remercie les conseillers pour l'adoption à l'unanimité du Compte Administratif 2025.

3/ Vote du Budget Primitif 2026 du CCAS de la Commune.

M. le Président présente le projet de budget primitif pour cette année 2026. Il détaille par chapitres, et par articles les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement du budget du CCAS de la Commune.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE : le Budget Primitif 2026 du CCAS de la Commune ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Fait à St Paul et Valmalle, le 23/04/2026

La secrétaire de séance,
Mme Mélissa BELTRAN

Le Président du CCAS,
M. Jean-Marie VIAL

